

DE LA CHARITE ... A LA SOLIDARITE !

Quelles que soient les expressions diverses qu'elle ait pris au cours des siècles, la charité a constitué un remède aux plaies sociales.

Puis, durant de longues périodes elle est apparue tout à la fois indispensable et suffisante sur le plan idéologique et de l'équilibre social.

À l'acte de charité exprimé comme un signe envoyé à Dieu par l'individu qui le commet, succédera une vision collective, nécessairement éthique, à l'origine d'un ordre social qui perdurera, directement ou de manière transversale, durant de nombreux siècles.

Anonyme, la charité a des expressions de générosité naturelle. Publique, elle devient un acte institutionnel, la réponse des puissants envers les faibles et les déshérités.

Aujourd'hui, camouflée en " solidarités individuelles " par la magie de la sémantique, elle se justifierait par le nécessaire défi à lancer aux maladies et institutionnalisées par la grâce du Dieu média, pour qui la puissance de l'image le dispute à la logique de la raison.

Le caractère naturel de l'aléa de la vie appelait l'acte charitable parce que chacun y voyait la main de Dieu ou la fatalité ; le caractère technique de l'accident industriel appela le secours et la réadaptation au nom de l'assistance : la solidarité était née.

Le terme fera florès de 1848 à nos jours, au point de devenir l'un des maîtres mots du discours socialiste actuel, quasiment synonyme de justice sociale et de citoyenneté. Ce sont les combats sociaux, les revendications exprimées et les notions de justice en corollaire avec la lutte contre les privilèges et en relation avec l'apparition de l'idée de nation qui donnèrent corps à la notion de solidarité.

Face à ces modifications en profondeur de la société tout entière et du déplacement des lignes des frontières séparant les différentes couches sociales, le libéralisme, expression idéologique d'un marché aux espérances illimitées, sut parfaitement s'adapter à cette sorte de " laicisation " de la charité, dès lors que les intérêts fondamentaux de la classe dominante n'étaient pas remis en cause et que l'ordre établi apparaissait comme intangible.

Souvent présentée comme un acte moral, éthique, dont toute politique doit faire preuve, comme une valeur identique à la liberté et à l'égalité, proche cousine laïque de la fraternité chrétienne, le concept de " solidarité nationale " n'a pas grand chose à voir avec le contrat social qui, lui, repose clairement sur un compromis, librement accepté, à partir de la conscience de l'existence d'un bien commun.

L'utilisation du concept de solidarité au début du moyen âge, à la fin du moyen âge, lors de la révolution française, puis des débats parlementaires qui ont émaillé les grands moments des différentes républiques en France, montre bien qu'il s'agit à chaque fois d'un baume que l'on veut appliquer d'en haut sur les blessures des déshérités, victimes des inégalités sociales.

La solidarité, pour être réelle, doit toujours impliquer la réciprocité : encore faut-il que les deux protagonistes soient sur un même pied d'égalité.

Ainsi, la solidarité ouvrière avait un sens pour des hommes et les femmes en lutte à une exploitation éhontée et contre une classe oppressive, sens qui exprimait une inégalité principielle.

Dès lors que ce critère n'existe pas, l'acte se réalise entre celui qui possède et celui qui ne possède pas : la solidarité s'exerce à sens unique, confirme celui qui reçoit dans un statut d'assisté -- indépendamment de la volonté de celui qui donne - et tend à geler les rapports sociaux.

Et si la campagne pour les élections présidentielles a bien démontré quelque chose aux personnes dites handicapées, c'est bien l'attitude compassionnelle systématique qu'à chaque fois les candidats ont eue au

nom disaient-ils de « la solidarité » !

Ce n'est donc pas à l'évidence au nom de la solidarité que les personnes dites handicapées peuvent espérer la suppression des « situations de handicap ».

En revanche, c'est bien dans le cadre du combat pour l'égalité des droits et des citoyens que les personnes dites handicapées doivent situer leur action !

Vincent Assante.
20 avril 2007.